

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 Mai 2022

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, SOUCHA Lydia et Mrs THERY Jean-Bernard, PEREIRA Stéphane, COQUERET Didier, VIENNET Simon, SAILLARD Fabien, VIENNET Julien

Excusées : Mmes LEFORT Dominique (procuration à SOUCHA Lydia); JEANNIN Vincent (procuration à THERY Jean-Bernard)

Absent :

Convocation du 06/05/2022

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 25 Mars 2022
- Travaux route départementale / Déviations / Offres de prêt
- Entretien de routes
- Point sur les dossiers d'urbanisme
- Infos travaux restaurant
- Adhésion Parc Naturel Régional du Haut Jura
- Bail location terrain
- Affaires diverses
 - planning tenue bureau de vote - élections législatives
 - divers

Monsieur le Maire demande à ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Travaux forestiers 2021 et 2022
- Dossier pastoralisme - validation devis
- Restaurant - modification avances de charges locatives

Accord du conseil

1 - Approbation compte rendu réunion du 25 mars 2022

Aucune observation, le compte rendu du 25 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2 - Travaux Route départementale

Monsieur le Maire rappelle que les travaux débuteront fin mai, pour une durée d'environ 2 mois.

Des devis de sous-traitance ont été demandés à Chabod cloture pour les plantations et à Podico pour les petits travaux de maçonnerie (fontaine de la rue principale).

D'autres travaux sur la commune sont évoqués, notamment les murs du Petit Malpas qui s'effondrent, rue de l'Eglise et rue du lac (en attente de devis).

Déviations : le STA a décidé de dévier la rue principale par la rue du sauvage et non pas par la rue des charrières, et ce dans les deux sens de circulation.

La vitesse devra être réduite à 50 km/h car la voie n'est pas très large et cela risque de poser des problèmes en cas de croisement. (arrêté du maire).

La question des bus scolaires a également été évoquée.

Monsieur le Maire présente le montant des travaux et le financement prévu :

Travaux : 349 548.40 € HT

Maitrise d'œuvre : 13 600 € HT

Subventions : 175 670 € dont 84 200 € pris en charge par le Département (OPSA).

Au vu de l'incertitude concernant les prix et les différents travaux supplémentaires évoqués, le Conseil décide d'emprunter la somme de 210 000 €.

Monsieur le Maire présente les différentes offres reçues des banques.

Le Conseil municipal retient l'offre de la Banque Populaire avec un taux fixe, sur 20 ans, de 1.58 % et des frais de commission de 250 €.

A cela s'ajoute un prêt relais de 70 000 € sur 2 ans pour financer la TVA (Banque Populaire : 0.80 %)

3 - Entretien routes

Monsieur le Maire présente le devis détaillé, de la société Saulnier pour l'entretien des routes communale. Le Conseil valide l'ensemble du devis qui s'élève à 12 129 € HT.

La dépense est supérieure à l'an passé : du fait des travaux forestiers dans le secteur, nous avons reporté l'entretien de la route des chaumelles.

4 - Point sur les dossiers d'urbanisme

Monsieur le maire fait part des différentes constructions en cours sur la commune : Permis de construire de Vuillemin rue du bocage, Salvi Alexandre rue de l'Eglise, Cote Valentin rue des Grangettes et Pierre -François Briot rue du clos neuf.

Une réflexion est à nouveau portée sur les parcelles privées du Clos Neuf (entre F.Jeannerod et P.F.Briot) : un devis sera demandé à un géomètre pour engager une démarche de lotissement de la zone.

5 - Restaurant

Les gérants du Relais de Malpas projettent d'acquérir du nouveau mobilier pour le restaurant. L'ancien mobilier (tables et chaises) appartenant à la commune, se pose la question de son devenir. Le Conseil décide de le vendre si un acquéreur se présente.

Une demande orale a été faite pour couvrir la terrasse pendant la période estivale.

Le conseil souhaiterait installer soit des gabions, soit des barrières bois pour délimiter l'espace terrasse. A voir si possibilité de les déplacer en cas de besoin.

Le Conseil décide dans un premier temps de cacher les bacs d'ordures ménagères présents derrière le restaurant.

Le montant des charges appelé chaque mois dans le cadre des avances de charges (50 € / mois), ne correspond pas à la réalité et nécessite une régularisation importante en fin d'année. Le Conseil, en accord avec le gérant, décide de demander 200 € de charges chaque mois. Ces charges correspondent aux factures d'ordures ménagères, d'eau et d'assainissement.

6 - Adhésion Parc Naturel Régional du Haut Jura

Plusieurs communes de la CCLMHD ont demandé à intégrer le Parc Naturel Régional du Haut Jura et à modifier le périmètre, lors de la révision de la charte prévue en 2026, notamment les communes du tour du lac et Métabief et Les Hôpitaux. Il est rappelé que la continuité entre villages est incontournable.

Monsieur le Maire présente les intérêts d'adhérer au Parc et explique la valorisation des actions mises en place et à venir concernant différents domaines : milieux naturels, patrimoine, filière agricole, forêt/bois et économique, tourisme...)

Une étude doit être lancée avant d'intégrer le Parc Naturel Régional pour voir si les communes candidates répondent à certains critères.

Accord du conseil pour intégrer la démarche et demander l'adhésion, par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

7 - Bail de location de terrain

Demande de M et Mme Piganiol Jean-Claude pour louer du terrain communal (B591) situé devant leur propriété : accord du conseil pour louer environ 4 ares pour 15 € / an.

La partie de la parcelle située le long de la route (trou de la scie) sera louée à titre gratuit à Julien Viennet par un bail précaire.

8 - Affaires diverses

- Travaux forestiers : les travaux 2021 n'ont pas été réalisés par l'employé communal. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander des devis à l'ONF et à Simon Viennet pour la réalisation de ces travaux et ceux prévus en 2022.

Les travaux seront attribués à la société la mieux-disante.

- Pastoralisme : au vu de la hausse des prix, de nouveaux devis ont été demandés (environ 5700 € TTC) pour la réalisation de pièges à génisses sur les communaux du Sillet.

- Organisation de la tenue des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin.

- Brocante des Aigles de Malpas le 15 mai 2022.

- Ordures ménagères : la grille tarifaire sera modifiée à compter de 2023.

- Fête des mères 2022 : 36 mamans sont inscrites au repas qui aura lieu au Relais de Malpas le vendredi 20 mai.

- Retour sur la collecte au profit de l'Ukraine.

- Fleurissement du village prévu semaine prochaine.

Séance levée à 22 h 45

Malpas, le 16 mai 2022

Le Maire,
Jean-Bernard THERY

